MOBILITÉ

Le balisage par points-nœuds : qu'est-ce que c'est ?

Françoise Bradfer
Consultante UVCW

Le concept des points-nœuds désigne un principe de numérotation des carrefours, qui permet à l'usager, a priori un cycliste, de se déplacer en ayant simplement noté la succession des numéros qui lui permettront de poursuivre l'itinéraire qu'il s'est initialement défini, sans utiliser de carte. Sur le terrain, chaque intersection est numérotée et dotée d'une balise directionnelle qui comporte le numéro de l'intersection et le fléchage vers les intersections numérotées suivantes. Sur carte, chaque tronçon est renseigné avec une distance.

Ce système a été inventé à Genk, où il a été baptisé « knooppunten », il y a une quinzaine d'années. Il s'est progressivement développé sur l'ensemble de la Région flamande, aux Pays-Bas et en Allemagne, dans les Cantons de l'Est, et dans la Basse-Meuse. Récemment, le Pays de Famenne, la Wallonie picarde, l'Entre-Sambre-et-Meuse avec le pays de Chimay, se sont dotés de réseaux cyclables à points-nœuds. Bref, ça bouge dans ce domaine !

POINTS-NŒUDS ET PLAN WALLONIE CYCLABLE

Dans le cadre de son Plan pour un développement intensif du vélo en Wallonie, la Région a mis en place un ensemble de groupes de travail. L'un de ceux-ci est dédié à la promotion du RAVeL et au vélotourisme.

Dans le cadre de ses missions, le plan décrit les lignes directrices pour des réseaux cyclables à points-nœuds[1]. En particulier, il a établi des recommandations pour concevoir un réseau et précise toutes les caractéristiques du balisage à mettre en place, afin que celui-ci soit conforme aux normes de la Région wallonne.

CONCEPTION ET GESTION DU RÉSEAU

L'objectif est d'offrir à l'usager la possibilité de définir lui-même la boucle qu'il veut parcourir en une demi-journée ou une journée, par exemple. Une boucle de 15 kilomètres est considérée comme un minimum, sachant qu'en moyenne un cycliste de loisir va parcourir de 30 à 60 kilomètres par jour. Sur cette base, on estime qu'il est nécessaire de disposer d'un réseau balisé de minimum 300 kilomètres pour offrir une possibilité de circuit d'une semaine.

A priori, le territoire concerné par un réseau points-nœuds est ainsi constitué de mailles de 5 à 8 kilomètres de côté, soit une juxtaposition de boucles de base de 15 à 25 kilomètres de longueur (valeurs indicatives). Chaque intersection porte un numéro.

Les tracés sont établis en tenant compte des attentes des cyclistes de loisir et/ou qui font du tourisme et visent donc à offrir un maximum de sécurité, d'attractivité et de confort[2]. Un usager local est susceptible d'emprunter le réseau à points-nœuds sur une partie de son tracé s'il se trouve sur son itinéraire. Inversement, quelques panneaux directionnels assurant une liaison vers des destinations intéressantes, également pour l'usage de loisir ou de tourisme, peuvent utilement compléter le balisage : centre-ville, gare, pôles d'attraction... en utilisant la signalisation directionnelle des itinéraires cyclables en Wallonie[3].

VERS UNE HARMONISATION DU BALISAGE

La Wallonie comporte déjà plusieurs réseaux à points-nœuds. Le réseau Velo-Tour des Cantons de l'Est, terminé en 2004, utilise des balises d'un modèle défini en l'absence de normes à l'époque. Le réseau de la Montagne St-Pierre a été établi dans la région de la Basse-Meuse, avec des balises reprises du modèle du Limbourg belge, différent du modèle adopté par les quatre autres provinces flamandes. Le 1er mars 2007, des arrêtés du Gouvernement wallon ont précisé les conditions d'un balisage des « itinéraires de promenade permanents » à vocation touristique. Une annexe à ces arrêtés (le « cahier des normes ») définit les balises à utiliser pour des réseaux à points-nœuds. Le troisième réseau, celui du Pays de Famenne, inauguré en 2012, est encore basé sur une ancienne version du cahier des normes.

Dans un souci de cohérence des pratiques sur les réseaux à points-nœuds en cours d'élaboration ou encore à élaborer, l'article 33 du cahier des normes[4] apporte toutes les précisions nécessaires en matière de balisage d'un réseau à points-nœuds. Les réseaux de la Wallonie pi-

© wapinature.be

[1] ravel.wallonie.be/opencms/export/sites/spw.ravel/fr/documents/points-noeuds_lignesdirectrices_1310.pdf.

[2] Voir également le document de référence : ravel.wallonie.be/opencms/export/sites/spw.ravel/fr/documents/reseauxcriteres_itineraires_velotouristiques_12111.pdf.

[3] ravel.wallonie.be/opencms/export/sites/spw.ravel/fr/documents/signalisationdirectionnelle_iticyclxvv_v140402.pdf.

[4] A.G.W. 15.5.2014 mod. l'annexe 29 du Code wallon du Tourisme rel. au cahier des normes en matière de balisage (M.B. 7.7.2014).

carde, et de l'Entre-Sambre-et-Meuse avec le pays de Chimay s'inscrivent dans les nouvelles normes wallonnes. Toutefois, les petites divergences entre ces différentes versions ne constituent pas un frein à la compréhension du balisage lorsqu'on est sur le terrain.

Rappelons que tout balisage d'un itinéraire touristique permanent doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la part du Commissariat général au Tourisme[5].

COÛT D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN

En se basant sur l'expérience des Cantons de l'Est, on estime qu'il faut prévoir en moyenne et par point-nœud : 3 balises complètes (pour indiquer les directions à suivre par les usagers venant des différentes directions possibles) et 8 balises simples (à tout croisement entre les points-nœuds, lorsqu'il peut y avoir un doute quant à la suite de l'itinéraire). Soit un total de 11 panneaux par points-nœuds ou 2,4 panneaux/km de réseau. Dans le Westhoek, 4179 panneaux ont été placés pour 1024 kilomètres, soit 4,1 panneau/km de réseau.

Le coût de fourniture et de pose est estimé, en fonction des options prises et de l'intervention ou non de main-d'œuvre interne, entre 175 et 250 €/km de réseau. Quant au coût d'entretien, il dépend du mode de gestion adopté et de l'intervention ou non de main-d'œuvre en interne. En s'appuyant sur les réseaux existants, il est estimé entre 3 et 18 €/km de réseau par an.

UN CONCEPT QUI A ENCORE DE L'AVENIR EN WALLONIE

En effet, le concept est séduisant et particulièrement facile à l'emploi pour l'usager. Le développement des points-nœuds est à l'étude dans plusieurs provinces wallonnes.

> Le concept est séduisant et particulièrement facile à l'emploi pour l'usager

VOUS SOUHAITEZ PLACER UNE **BANNIÈRE PUBLICITAIRE** DANS L'**E-NEWSLETTER** DE L'UVCW ?

Contactez sans plus attendre notre régie publicitaire pour connaître nos tarifs !

Trait d'Union
La lettre d'information électronique de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

CONTACT :
Carole MAWET
0497 22 44 45 ou 081 40 91 59
carole.mawet@targetadvertising.be

[5] Documents à remplir et informations utiles : cf. « Les itinéraires touristiques balisés » du Commissariat général au Tourisme : cgt.tourismewallonie.be/default.aspx?pg=9e9d7134-fa22-4015-b8d7-768eef2544f2.